



Le 29/09/2018

## Courrier d'information aux familles

Madame, Monsieur,

Les écoles peuvent être confrontées à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes malveillantes, ...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens.

En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école se trouverait momentanément isolée.

Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école.

Le PPMS doit faire l'objet d'exercices annuels spécifiques qui, seuls, permettent de tester et de valider le dispositif, ainsi que d'une actualisation régulière et des échanges avec les secours locaux.

Pour répondre à cette démarche, **un exercice « attentat-intrusion »**, d'une durée de 5 à 15 minutes **maximum, aura lieu le mardi 16 octobre**, de façon échelonnée selon les écoles, de 8h45 à 12h.

L'exécution de cet exercice consistera, sans quitter l'enceinte scolaire, à :

- Adopter une posture de protection « s'échapper ou se cacher » (élèves et adultes) ;
- Simuler un appel aux forces de l'ordre et aux services de secours ;
- Adopter un comportement adapté (silence absolu).

Toutes ces instructions font l'objet d'un travail préalable avec les élèves.

Nous vous remercions de contribuer à la réussite de cet exercice.

L'équipe pédagogique